

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-008-16655/24/BM

■ Attribution d'une subvention à Aix Marseille Université pour le projet "réhabilitation des locaux pour l'accueil des équipes du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)" site de la Timone, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9512 101575

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme de son attractivité.

L'Enseignement et la Recherche constitue également l'une des douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027", puis du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

La réhabilitation des locaux pour l'accueil des équipes du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM), sur le site de la Timone, projet présenté par Aix Marseille Université, s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'investissement immobilier inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Le Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM) est composé de 19 équipes et 18 plateformes technologiques situées sur 3 campus : campus Institut Paoli Calmettes (IPC), campus Luminy, campus Timone. Le projet vise à regrouper 3 équipes exerçant sur le campus Timone et le campus IPC au sein du bâtiment Pharmacie implanté sur le site de la Timone. Le CRCM est focalisé sur la synthèse, la vectorisation et la pharmacologie de médicaments « anti-cancer ». Le laboratoire souhaite accueillir de nouvelles équipes porteuses d'excellence et d'innovation en drug design et modélisation.

Au travers de ce regroupement, il s'agit donc de créer une unité de lieu primordiale à l'activité de recherche en rapprochant les équipes du CRCM de celles du Centre de Recherche en Cardiovasculaire et Nutrition (C2VN) pour favoriser les synergies et collaborations autour de l'innovation thérapeutique et attirer des expertises nouvelles de renommée internationale.

Le rapprochement d'équipes du CRCM et du laboratoire C2VN permettra de mutualiser des plateformes de biologie, d'imagerie, de métabolomique et de chimie, et de co-construire des programmes pluridisciplinaires de recherche et de formation à l'interface entre le cardiovasculaire,

la nutrition et la cancérologie (cardiotoxicité des anticancéreux, thrombose associée au cancer, croissance vasculaire des tumeurs, micronutriments et cancer). Ces aménagements faciliteront les travaux de recherche et permettront de développer une médecine de précision par innovation diagnostique et thérapeutique.

Cette opération est programmée dans le bâtiment de la Faculté de Pharmacie, immeuble de grande hauteur (IGH) de 30 000m² construit en 1970 et qui n'a jamais bénéficié de travaux d'vergure depuis sa construction. Ce projet s'inscrit dans le projet visant à la réhabilitation globale du bâtiment.

Il s'agit de rationaliser et mutualiser les espaces de recherche et de concevoir des espaces tertiaires adaptés aux besoins du laboratoire. Le projet situé dans le bâtiment de Pharmacie, d'une superficie totale de 30 000m², implique une réhabilitation de 1 300m² avec la réalisation de laboratoires. Dans la continuité de la démarche de certification ISO 50 001 initiée par la faculté de Pharmacie, le projet proposé permettra d'agir sur l'efficacité énergétique des activités et des équipements de laboratoires qui sera menée en étroite collaboration avec les équipes de recherche.

Le coût total prévisionnel de 3 100 000 € TTC correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€)	
Programmation + études techniques préalables	168 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	180 000 €
Honoraires PI	291 000 €	Conseil Départemental 13	420 000 €
Travaux de réhabilitation lourdes + travaux anticipés	2 363 000 €	Métropole AMP	2 500 000 €
Assurances	26 000 €		
Actualisation – révision de prix	217 000 €		
Equipement, déménagement, frais divers	35 000 €		
TOTAL	3 100 000 €		3 100 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet à hauteur de 2 500 000 €.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 80,65 % du coût global de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n°FPBA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de la restructuration technique et fonctionnelle des locaux de la faculté de Pharmacie pour l'accueil des équipes du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM) » du site de la Timone.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 2 500 000 euros au profit d'Aix Marseille Université pour la réhabilitation des locaux pour l'accueil des équipes du Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM), du site de la Timone.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec Aix Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2017 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER